



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 14 décembre 2022, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice du pharmacien Minh Anh Chu (no de membre 96181), dont le domicile professionnel est situé au 021-3545, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3H 1V1, conformément aux dispositions de l'article 55 du *Code des professions*, de sorte que celui-ci ne puisse exercer les activités prévues à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* qu'en présence de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice entrera en vigueur le 21 janvier 2023

Montréal, ce 3 janvier 2023.

Edith Rondeau, avocate
Directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre